

WILAYA DE M'SILA

DAIRA D'OULED DERRADJ

COMMUNE D'OULED DERRADJ

N.I.F: 096328049072025.

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions de l'article 65 alinéa2 de décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et suite à l'avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales N°07/2025 paru dans les journaux (ELFILAHIA DZ) du 11/12/2025 et (LES ENJEUX ECO) du 11/12/2025 et dans le BOMOP N° 1998 du 21 -27/12/2025.

Le président de l' APC d'Ouled derradj informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé qu'à l'issue de la procédure d'évaluation des offres (P.V n° 41/2025 du 25/12/2025/Commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres- séance d'évaluation) l'attribution provisoirement de projet dans le cadre (CGSCL 2026) comme suit:

Nom de projet	Entreprise	Montant	Délais	Points	N.I.F	Observations
Fouçage d'un Forage à Localité HAMRIT. Lot: Réalisation	Entreprise HADJI Ahmed MAGRA- M'SILA	14,492,415.00 DA	Cent vingt (120) jour	100	172281100646123	Moins-disant parmi les offres pré-qualifiées.

En application de l'article 56 de la loi n° 23/12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et l'article 82 du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, tout soumissionnaires contestant ce choix peut introduire un recours auprès de Mr : Président de la commission communale des marchés dans un délai de dix (10) jours à compter de la première publications du présent avis dans le BOMOP au les journaux se dessus.

Les autres soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres technique et financière; Sont inviter à se rapprocher de bureau du marché au plus tard trois(3) jours à compter de la première publications du présent avis pour leur communiquer ces résultats par écrit.

A Ouled Derradj le: 25/12/2025

Le Président d'APC